

## DECISION n° DG 2025-64 Portant délégation de signature

Direction Générale :

Tél. : 05 46 45 50 97  
Fax : 05 46 45 52 94  
direction@gh-littoralatlantique17.fr  
Rue du Docteur Schweitzer  
17019 La Rochelle Cedex

### EHPAD « VAL DE GERES » SURGERES

La Direction commune :

Hôpitaux

La Rochelle-Ré-Aunis

Hôpital St-Louis

Hôpital Marius Lacroix

Hôpital de St-Martin-de-Ré

Site du Fief de la Mare

Centre de Soins de Suite

de Marlonnes

Etablissement et Service d'Aide  
par le Travail « Le Treuil Moulinier »

Centre Hospitalier  
de Rochefort

Centre Hospitalier  
de Marennes

EHPAD Résidence  
"Val de Gères" Surgères

Centre Hospitalier  
de l'île d'Oléron

LA DIRECTRICE GENERALE DU GROUPE HOSPITALIER LITTORAL ATLANTIQUE

(Hôpitaux La Rochelle-Ré-Aunis, Centre Hospitalier de Rochefort, Centre Hospitalier de Marennes, Centre Hospitalier de l'île d'Oléron et EHPAD de Surgères)

**Vu** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles

-L.6141-1 relatif aux établissements publics de santé

-L.6143-7 relatif aux attributions du directeur d'un établissement public de santé

-D. 6143-33 à D.6143-34 et R.6143-35 relatifs à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** le décret n° 2005-920 du 20 août 2005 modifié portant dispositions relatives à la direction de certains établissements, en particulier les dispositions concernant la gestion par une direction commune,

**Vu** l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 27 juillet 2023 portant détachement de Madame Valérie BENEAT-MARLIER, directrice d'hôpital, pour une durée de quatre ans, dans l'emploi fonctionnel de Directrice du Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis, des Centres Hospitaliers de Rochefort, de Marennes, et de Saint-Pierre d'Oléron et de l'EHPAD de Surgères à compter du 7 août 2023.

**Vu** l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 19 juin 2018 portant nomination de Madame Béatrice CRAMIER en qualité de directrice-adjointe au Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis, au Centre Hospitalier de Rochefort, au Centre Hospitalier de Marennes et à l'EHPAD « Résidence du Val de Gères » de Surgères à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, et l'arrêté du 30 novembre 2020 la nommant également directrice-adjointe au Centre Hospitalier de Saint-Pierre d'Oléron à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,

**Vu** l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 19 juin 2018 portant nomination de Monsieur Xavier CADILHAC en qualité de directeur-adjoint au Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis, au Centre Hospitalier de Rochefort, au Centre Hospitalier de Marennes et à l'EHPAD « Résidence du Val de Gères » de Surgères à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, et l'arrêté du 30 novembre 2020 le nommant également directeur-adjoint au Centre Hospitalier de Saint-Pierre d'Oléron à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,

**Vu** l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 11 avril 2022 portant affectation à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 de Monsieur Franck

LANGLOIS au Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis, au Centre Hospitalier de Rochefort, de Marennes, d'Oléron et à l'EHPAD « Résidence du Val de Gères » de Surgères, en qualité de directeur des soins, adjoint à la coordonnatrice générale des soins, et chargé de l'organisation et des activités de soins sur le site des Hôpitaux La Rochelle-Ré-Aunis, dans les secteurs de la gériatrie, de la psychiatrie, et du médico-social handicap,

**Vu** la décision du Directeur de l'EHPAD de Surgères portant recrutement, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 de Madame Noémie SABOURIN, infirmière diplômée d'Etat, puis sa nomination en qualité de faisant fonction de cadre depuis le 1<sup>er</sup> mars 2022,

**Vu** la décision du Directeur du Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis portant recrutement par mutation, à compter du 2 septembre 2019 de Madame Céline RENAUDIN, cadre de santé,

**Vu** la décision du Directeur du Centre Hospitalier de La Rochelle portant recrutement de Madame Cécile DELPUECH en qualité d'infirmière diplômée d'Etat à compter du 23 novembre 1992, nommée cadre de santé à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2007, affectée sur le Site du Château de Marlonges depuis le 27 juillet 2020,

**Vu** la décision du Directeur du Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis portant intégration dans le grade d'adjoint des cadres de Madame GIRAUD Sandrine au sein de l'EHPAD de Surgères à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022.

**Vu** la décision du Directeur du Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis portant recrutement, à compter du 29 juillet 2019, de Madame Aurélie MOREIRA, adjoint des cadres, Site du Château de Marlonges,

**Vu** la convention de Direction Commune entre les Hôpitaux La Rochelle-Ré-Aunis, Centre Hospitalier de Rochefort, Centre Hospitalier de Marennes, Centre Hospitalier de l'île d'Oléron et EHPAD de Surgères en date du 6 novembre 2020

**Vu** l'organigramme de direction commune

## DECIDE

### Article 1

**1.1** Madame Béatrice CRAMIER directrice-adjointe assure la fonction de Directrice de l'EHPAD « Résidence du Val de Gères » de Surgères.

**1.2** – La délégation permanente est donnée à Madame Béatrice CRAMIER directrice-adjointe, à l'effet d'exercer les fonctions d'ordonnateur et de signer tous les actes, courriers et décisions courants, relevant de son secteur de compétences, pour ce qui concerne l'EHPAD « Résidence du Val de Gères » de Surgères.

**1.3** – Madame Béatrice CRAMIER reçoit délégation permanente à effet de signer :

- tous actes relatifs aux personnels non médicaux tels que gestion des effectifs, recrutement, gestion des concours, élections professionnelles, discipline, paie, organisation et gestion du temps de travail, grève, projet social, risques professionnels et conditions de travail, GPMC, stages, formation continue, développement professionnel continu du personnel non médical,
- tous courriers, notes de services, nécessaires à la gestion et au fonctionnement général de son site d'affectation et correspondant aux affaires courantes,

- les actes de gestion des affaires courantes avec les partenaires extérieurs conventionnés avec les Hôpitaux La Rochelle-Ré-Aunis,
- les actes d'état civil avant leur transmission aux services municipaux compétents,
- les autorisations de transport de corps sans mise en bière,
- les réquisitions judiciaires,
- les dépôts de plainte auprès des autorités judiciaires ou de police,
- tous les actes de pouvoir de police du Directeur afin de faire assurer à l'EHPAD de Surgères la sécurité des biens et des personnes ainsi que la continuité du service public hospitalier.

**1.4** - En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Béatrice CRAMIER, la délégation de signature consentie à l'article 1.3 est donnée à Monsieur Xavier CADILHAC.

**1.5**- En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Béatrice CRAMIER et de Monsieur Xavier CADILHAC la délégation de signature est donnée à Monsieur Franck LANGLOIS

**1.6** – Madame Noémie SABOURIN, faisant fonction de cadre de santé à l'EHPAD « Résidence du Val de Gères » de Surgères, reçoivent délégation permanente pour signer en lieu et place du Directeur et sous sa responsabilité :

- les actes de gestion des mouvements des résidents (permissions),
- les formalités en cas de décès.

**1.7** – Dans le cadre de l'astreinte, Madame Noémie SABOURIN, Madame Sandrine GIRAUD, Madame Aurélie MOREIRA, Madame Cécile DELPUECH et Madame Céline RENAUDIN, reçoivent délégation afin de signer toutes pièces et documents se rapportant à la gestion des résidents de l'EHPAD « Résidence du Val de Gères » de Surgères, y compris en matière d'état civil, les déclarations de décès et autorisations de transport de corps sans mise en bière.

### Article 3

La présente décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification soit en déposant un recours gracieux devant l'administration auteure de la décision, soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

### Article 4

La présente décision modifie la décision n° DG 2024-182 du 6 janvier 2025 portant délégation de signature de l'EHPAD de Surgères.

Elle fera l'objet d'une communication aux intéressé(e)s, d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Charente-Maritime et d'un affichage dans chacun des établissements de la direction commune.

Elle est consultable sur le site internet des établissements du Groupe Hospitalier Littoral Atlantique.



Fait à La Rochelle, le

**15 AVR. 2025**

la Directrice Générale

Valérie BÉNEAT-MARLIER

